









COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 mai 2024

Cheops/Cap emploi, France Travail, l'AGEFIPH et le FIPHFP à nouveau partenaires du concours culinaire Cap'HandiCook en 2024

Cheops le réseau Cap emploi, France Travail, l'AGEFIPH et le FIPHFP mettent pour la deuxième année en œuvre leur soutien au concours culinaire Cap'HandiCook.

Pour cette édition, et face au succès du concours en 2023, Cap'Handicook passe de 5 à 8 étapes. La première étape a eu lieu ce 13 mai.

Ouvert aux personnes en situation de handicap (ESAT, entreprises adaptées, IMPRO et personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi accompagnées ou ayant bénéficié d'un accompagnement par France Travail/Cap emploi) ayant déjà une expérience en restauration traditionnelle. Ce concours permettra aux équipes de se challenger pendant 2h pour :

- la réalisation d'un menu à partir d'un panier mystère
- le dressage en salle.

Les candidats proposés par France Travail et Cap emploi sont accompagnés à chaque étape par un Maître restaurateur. Ils devront réaliser une entrée. En nouveauté cette année, des candidats France Travail et Cap emploi pourront se positionner pour l'épreuve en salle. Les équipes seront départagées par un jury devant lequel elles présenteront oralement leur recette. Les vainqueurs de chaque étape gagneront leur billet pour la Grande finale qui se tiendra début 2025 en présence de chefs emblématiques.

Les épreuves de sélections régionales du concours Cap'HandiCook ont commencé ce 13 mai, à **Paris** (pour la région Ile-de-France). Les épreuves se poursuivront à **Toulouse** le 10 juin (pour la région Occitanie), **Châlons-en-Champagne** le 30 septembre (pour les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France), **Chambéry** (pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), **la Réunion**, **la Guadeloupe**, **Rennes** (pour les régions Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Centre-Val-de-Loire) et **Angoulême** (pour la région Nouvelle-Aguitaine).

Pour participer au concours, les candidats doivent se rapprocher de leur conseiller France Travail ou Cap emploi pour compléter ensemble leur d'inscription pour les étapes régionales.

CONTACTS PRESSE

France Travail: Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@francetravail.fr Cap emploi: Martine Savary - 06 64 25 66 59 - martine@geckotom.com Agefiph: Julie Chaouat - 06 84 38 12 21 - jchaouat@lebureaudecom.fr FIPHFP: Fanny Auverny - 06 07 18 59 42 - fauverny@image7.fr / Anatole Flahault - 06 66 77 06 79 - aflahault@image7.fr











Comme le rappelle Jean-Pierre Benazet, Président de Cheops Cap emploi : « Après le succès de l'édition 2023, nous relançons le concours Cap'Handicook avec de nouvelles étapes régionales et des épreuves plus élargies pour les candidats Cap emploi – France Travail. L'objectif reste la mise en valeur des compétences des personnes en situation de handicap sur des métiers en tension, comme celui de la restauration. »

Thibaut Guilluy, Directeur général de France Travail, ajoute : « Avec France Travail, notre objectif est simple : ne laisser personne au bord de la route. C'est la vision que porte également ce concours, qui incarne pleinement toutes les manières de donner sa chance à tous, quel que soit ses différences. Ce concours démontre aussi avec force que les employeurs peuvent changer de logiciel et recruter autrement, en ouvrant leurs portes à tous les talents. »

Pour Christophe Roth, Président de l'AGEFIPH : « C'est une formidable initiative qui permet aux travailleurs en situation de handicap de démontrer leurs capacités. Et c'est une opportunité pour tous les restaurateurs qui recrutent de dénicher des candidats de grand talent. »

Pour Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du Comité national du FIPHFP : « « Outre l'originalité de cet événement, c'est une belle occasion de valoriser le savoirfaire et le professionnalisme des personnes en situation de handicap ainsi que les opportunités d'emplois dans le domaine de la restauration, notamment au sein de la Fonction publique.

Le concours a été créé en 2019 par Nicolas Cadet, responsable du pôle restauration de l'ESAT BERTHIER, développé et co-organisé avec David Lesage, responsable commercial de l'ESAT Berthier. Il a pour vocation de promouvoir les compétences des personnes en situation de handicap au sein d'ESAT ou d'entreprises adaptées. Parrainé par des institutions culinaires, des chefs renommés et sous la présidence d'honneur de Guillaume Gomez, Cap'HandiCook s'est ouvert aux travailleurs handicapés de milieux ordinaires et est devenu un concours national en 2023, avec l'appui de nouveaux partenaires : Cheops Cap emploi, France Travail, l'AGEFIPH, et le FIPHFP.

Les Partenaires institutionnels du concours

La Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, l'Association Française des Maîtres Restaurateurs, l'Académie Nationale de Cuisine, la Société des Membres de la Légion d'Honneur, l'AGEFIPH, le FIPHFP, Unirh, Cheops Cap emploi et France Travail.

L'offre de services intégrée portée par le réseau Cap emploi et France Travail permet d'accompagner l'ensemble des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi. Elle mobilise les expertises des deux acteurs pour favoriser le retour à l'emploi et répondre aux recruteurs en recherche de compétences. L'expertise des Cap emploi est mobilisée pour 20% des demandeurs d'emploi au regard des besoins en compensation et rétablissement. France Travail prend en charge les personnes en situation de handicap et est en mesure de mobiliser ponctuellement, si besoin, l'offre de services des Cap emploi. Près de 85% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites de leur accompagnement et de la facilité à obtenir une réponse.

CONTACTS PRESSE

France Travail: Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@francetravail.fr Cap emploi: Martine Savary - 06 64 25 66 59 - martine@geckotom.com Agefiph: Julie Chaouat - 06 84 38 12 21 - jchaouat@lebureaudecom.fr FIPHFP: Fanny Auverny - 06 07 18 59 42 - fauverny@image7.fr / Anatole Flahault - 06 66 77 06 79 - aflahault@image7.fr











À propos de France Travail :

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : http://www.francetravail.org/accueil/

Twitter: @FranceTravail

À propos de Cheops Cap emploi :

Cheops, le Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux. Les 3 grandes missions de Cheops :

- 1) Représenter les Cap emploi.
- 2) Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 3) Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

Toutes les informations sur : http://www.cheops-ops.org/

Twitter: @Cheopsconseil

À propos de l'AGEFIPH:

L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'AGEFIPH soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'AGEFIPH a notamment financé 156 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (16,9% de plus qu'en 2019).

Plus d'informations sur http://www.agefiph.fr/

Twitter: @AGEFIPH

À propos du FIPHFP:

Le FIPHFP, au service des employeurs publics. Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

CONTACTS PRESSE

France Travail: Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@francetravail.fr Cap emploi: Martine Savary - 06 64 25 66 59 - martine@geckotom.com Agefiph: Julie Chaouat - 06 84 38 12 21 - jchaouat@lebureaudecom.fr FIPHFP: Fanny Auverny - 06 07 18 59 42 - fauverny@image7.fr / Anatole Flahault - 06 66 77 06 79 - aflahault@image7.fr











Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d'emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55% en 2006 à 5,66% en 2023.

Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,89%, 5,64% pour l'hospitalière et 4,64% pour l'État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n°2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr /@FIPHFP